

LES SOLDATS ET LA CULTURE DE LA TERRE

ANALYSE DES CHIFFRES

RECUEILLIS AU FRONT

Les renseignements obtenus au moyen des cartes d'enregistrement en France ne proviennent que des hommes qui ont exprimé le désir de se livrer à l'agriculture après la guerre.

Plus de 105,000 hommes des troupes expéditionnaires canadiennes ont exprimé le désir bien arrêté de se livrer à l'agriculture au Canada, la guerre finie. Ce chiffre est le résultat d'une enquête auprès de 230,000 soldats des troupes outre-mer et il indique que 43.9 pour 100 de ces hommes désirent aller vivre sur des terres. Le nombre des hommes qui reviendront après la guerre sera beaucoup plus grand. Il sera d'environ 345,000, et en supposant que la même proportion se maintienne, le nombre des hommes qui désireront s'établir sur des terres sera de 157,500.

Les faits et beaucoup de détails ont été compilés par la division des statistiques du ministère du Rétablissement civil des soldats, sur les cartes émises par le conseil du service national aux membres des troupes expéditionnaires et signées par eux. Les faits, ce sont les déclarations de ce qu'ils se proposent de faire, et dans la plupart des cas, il n'y a pas à douter de leur sincérité, comme on peut s'en rendre compte à la lecture. Les provinces dans lesquelles ils désirent s'établir se classent comme suit:

Ontario.....	25,400
Alberta.....	23,072
Colombie-Britannique.....	15,135
Saskatchewan.....	15,108
Manitoba.....	11,708
Nouvelle-Ecosse.....	3,532
Québec.....	3,330
Nouveau-Brunswick.....	2,831
Ile du Prince-Edouard.....	816
Province non désignée.....	4,518

Ces 105,000 cartes révèlent que 78,000, ou 74 pour 100 ont déjà de l'expérience de l'agriculture. Le nombre des hommes qui ont déjà trois ans d'expérience ou plus est de 61,000 ou de 58 pour 100, et le nombre surprenant de ceux qui ont 20 ans d'expérience et plus est de 11,000 ou près de 11 pour 100.

ATTIRANCE DE LA FERME.

Ces déclarations portent à croire qu'il va y avoir une augmentation considérable de la population agricole, si l'on considère que sur les 105,000 hommes qui ont exprimé le désir de s'établir sur la ferme, moins de 41,000 travaillaient régulièrement à la terre au moment de leur enrôlement.

La question leur a été posée de savoir s'ils désiraient prendre avantage de l'aide qu'on pourrait leur donner pour leur permettre de s'établir sur la terre, et près de 96,000, soit 89 pour 100 ont répondu dans l'affirmative. Le nombre de ceux qui ne se sont pas montrés disposés à recevoir de l'aide du Gouvernement est de 6,000 ou d'environ 7 pour 100. Les autres n'ont pas donné de raisons définies.

Un autre fait surprenant est celui que près de 50,000 sur les 105,000 ont

déclaré qu'ils étaient désireux de travailler à gages pour acquérir de l'expérience. Le nombre de ceux qui ont refusé de travailler à gages est de plus de 42,000, mais ceci s'explique si l'on tient compte que 61,000 ont déjà déclaré qu'ils avaient trois ans d'expérience et plus.

En ce qui concerne la distribution de ces hommes, il est à remarquer que 72 pour 100 désirent prendre des terres dans les provinces où ils se sont enrôlés.

MOYENNE DES ÉPARGNES, \$350

Une autre question qui leur était posée était celle de savoir combien ils comptaient avoir d'argent à leur disposition à leur retour au Canada. Seulement 38,000 hommes ont répondu à cette question en spécifiant le montant, 67,000 ont répondu qu'ils n'avaient pas d'argent ou n'ont pas donné de réponse. Cependant, on a trouvé que ces 38,000 hommes auraient une somme totale de \$13,000,000 à leur disposition après la guerre. Ceci donne pour les 38,000 hommes une moyenne de \$350 ou une moyenne pour les 105,000 hommes de \$130. Ces montants sont presque tous à l'épargne et ne comprennent pas la solde non encore créditée. Si l'on tient compte que les cartes furent signées de bonne heure en 1917, avant la votation de trois mois de solde à chaque soldat au licenciement, on peut ajouter \$100 par homme, ce qui forme un total de plus de \$24,000,000.

CONFERENCE AVEC LES BUREAUX PROVINCIAUX DES SOLDATS.

Le département du Rétablissement civil des soldats a convoqué à Ottawa une réunion des secrétaires de toutes les commissions provinciales s'occupant des soldats qui vont revenir. La réunion siège en ce moment. Elle a pour but de discuter les relations nouvelles créées par la démobilisation entre le département fédéral et les commissions provinciales. On y discute les questions de l'emploi et les autres problèmes annexés.

Les secrétaires ont été reçus par sir James Loughheed, le ministre du département, par le lieutenant colonel Hugh Clark, son secrétaire parlementaire; par le lieutenant F. P. Healey, le sous-ministre, et quelques autres personnalités spécialement intéressées dans les questions à débattre.

Parmi ces derniers, mentionnons le major L. L. Anthes, placé à la direction de la nouvelle branche de démobilisation créée par le départe-

ment du Rétablissement civil des soldats.

Le major Anthes était auparavant le représentant des intérêts des manufacturiers et autres employeurs de travail dans le bureau consultatif de démobilisation composé du secrétaire parlementaire et du sous-ministre du ministère du Rétablissement civil des soldats. M. T. A. Stevenson, membre du conseil des métiers et du travail, de Toronto, est l'autre membre du comité.

Ce comité s'est occupé très activement depuis quelque temps de définir le travail du département en rapport avec la démobilisation et de coordonner les initiatives de ce département avec celles des autres organisations similaires du gouvernement réunies sous la direction d'un comité du cabinet pour le rapatriement et l'emploi des soldats.

BRANCHES DE DISTRICT.

La branche de démobilisation, à part son bureau central d'Ottawa, aura des bureaux de district dans tout le pays, débutant avec un représentant dans chacun de ces bureaux actuels, comme noyau; des représentants additionnels seront choisis plus tard en nombre suffisant pour tenir le département en contact non seulement avec les 21 centres de dispersion du département de la Milice, mais avec chacun des bureaux de placement de démobilisation.

A part le bureau consultatif de la démobilisation, il y aura dans chaque unité, correspondant à peu près au district militaire, un conseil central composé de deux des membres actuels du personnel du département du Rétablissement civil des soldats, d'un représentant des ouvriers, d'un représentant des manufacturiers, d'un représentant des cultivateurs, d'un représentant des soldats licenciés, du chef du Bureau de placement de la démobilisation, et de deux membres des commissions provinciales s'occupant du retour des soldats, dont les secrétaires sont réunis à Ottawa.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

Dans les districts, les représentants du département du Rétablissement civil des soldats fourniront aux soldats de retour des renseignements sur tous les sujets ayant trait à leurs intérêts. C'est à eux que devra s'adresser le soldat désireux d'obtenir du travail, d'apprendre un métier, de recevoir des soins médicaux si ses blessures se rouvrent ou pour toute autre raison lui faisant croire que le gouvernement doit lui venir en aide. Ces représentants seront en communication avec tous les mécanismes du gouvernement dirigeant les soldats avec la branche de l'administration la plus en état de répondre à ses besoins. Ces représentants seront eux-mêmes des soldats de retour et les hommes, de ce fait, peuvent être assurés que leurs demandes seront entendues par des oreilles sympathiques.

—On a mis un frein aux profiteurs de guerre qui demandaient des prix excessifs pour leurs produits. Par exemple, au printemps de 1915, la farine se vendait \$14.50 le baril, pendant que le fermier n'avait reçu que \$6.93, comme prix du blé nécessaire pour faire ce baril de farine. Dans le printemps de 1918, le prix de la fleur avait été maintenu à \$11 par baril, alors que le fermier avait reçu \$8.32 pour le blé nécessaire pour faire un baril de farine.

LES RESTRICTIONS SUR LA GAZOLINE SONT ANNULÉES

Les marchands peuvent maintenant en vendre sans permis du Contrôleur du combustible --- La fin de la guerre autorise ce changement.

TEXTE DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL.

Le Contrôleur du combustible annonce l'annulation de toutes les restrictions imposées sur la vente en détail de la gazoline. Les marchands peuvent par conséquent continuer à faire le commerce qu'ils faisaient dans le passé. Les récents règlements furent adoptés à la suite d'une investigation et d'un rapport faits par le Dr McFall, de la division du coût de la vie du ministère du Travail.

Depuis, une nouvelle investigation et un nouveau rapport ont été faits par le même homme, et comme les conditions qui avaient exigé l'adoption des règlements concernant le commerce de la gazoline ont été améliorées par la fin presque complète de la guerre, un arrêté en conseil a été adopté sur la recommandation du Contrôleur du combustible annulant complètement les règlements actuels. Les marchands pourront maintenant vendre de la gazoline sans permis du Contrôleur du combustible et les honoraires déjà payés seront retournés aux requérants. Le rappel des règlements en question annule aussi les restrictions concernant la vente de la gazoline le dimanche.

L'arrêté en conseil se lit comme suit:

Attendu que le ministre suppléant du Commerce déclare que les règlements contrôlant la vente de la gazoline en Canada, faits par le Contrôleur du combustible et approuvés par un arrêté en conseil, en date du 2 octobre 1918 (C.P. 2370), avaient fixé une marge brute minimum pour la vente de la gazoline en détail équivalant à 10 pour 100 du prix coûtant et que cette marge brute minimum en question avait été adoptée à la suite d'une investigation et d'un rapport faits par le Dr McFall, de la division du coût de la vie du ministère du Travail;

Et attendu que le ministre déclare que le Dr McFall recommande maintenant que, par suite de la cessation de la guerre et pour d'autres raisons indiquées, aucune tentative ne devrait être faite dans le but de restreindre le prix de la gazoline en Canada;

En conséquence, Il plaît à Son Excellence le Gouverneur en conseil d'ordonner et il ordonne par les présentes que le dit arrêté en conseil en date du 2 octobre 1918, approuvant les règlements concernant la vente de la gazoline en Canada (C.P. 2370), soit et il est par les présentes révoqué.

— Le compte rendu hebdomadaire de la Banque Impériale d'Allemagne, pour la huitième semaine du 15 novembre, fait ressortir les modifications suivantes: Encaisse métallique, diminution, 7,018,000 marcs; encaisse-or, dim., 29,000 marcs; billets des autres banques, dim., 2,118,000 marcs; portefeuille d'escompte, aug., 1,698,878,000 marcs; avances, aug., 5,624,000 marcs; placements, aug., 2,298,000 marcs; valeurs diverses, aug., 54,447,000 marcs; circulation, aug., 495,063,000 marcs; dépôts, aug., 977,913,000; autre passif, aug., 455,574,000 marcs; réserve d'or totale, 2,550,243,000 marcs.